

Code d'UC
3081-002**Classification
des
employeurs****Ateliers d'usinage pour véhicules automobiles**

Statut

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

Portée

Les activités commerciales consistent à remettre à neuf ou remanufacturer des moteurs automobiles et d'autres importants éléments ou systèmes, tous fabriqués précédemment.

Sont incluses les activités suivantes :

- le surfaçage de freins, de tambours et de disques;
- la rectification d'arbres à cames;
- la rectification de vilebrequins;
- la remise à neuf de moteurs;
- le surfaçage de volants-moteurs;
- l'usinage sur demande de pièces automobiles;
- la remise à neuf de transmissions manuelles;
- la remise à neuf de pignons et de crémaillères ou autres mécanismes de direction.

Cette unité de classification inclut l'usinage de pièces automobiles moulées neuves, à condition de ne pas être effectué dans le cadre d'une activité intégrée d'assemblage de moteurs de véhicules automobiles.

Sont aussi incluses les activités sur demande suivantes, qui consistent à travailler les métaux pour les industries automobile et non automobile : le bufflage, le polissage, le nettoyage, le décapage et l'ébavurage.

Est exclue de cette unité de classification la fabrication de pièces et de moteurs automobiles neufs.

Renvoi

D-377-01, Autres revêtements de produits en métal

D-385-01, Ateliers d'usinage général

D-420-01, Moteurs et pièces de moteur de véhicules automobiles

D-425-01, Roues et freins pour véhicules automobiles

F-630-06, Ateliers de réparation et installation de boîtes de vitesse

F-660-02, Autres pièces et accessoires de véhicules automobiles, gros